

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville
Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.
Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Réservé aux installations industrielles et aux utilisateurs professionnels.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Corrosion de la peau : Catégorie 1
Dommages oculaires graves : Catégorie 1
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction (Oral(e)) : Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Voies respiratoires)

Éléments étiquette SGH

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
alcool benzylique	100-51-6	≥ 30 - ≤ 60
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	≥ 10 - ≤ 30
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	≥ 5 - ≤ 10
2-pipérazine-1-yléthylamine	140-31-8	≥ 1 - ≤ 5
triméthylhexane-1,6-diamine	25620-58-0	≥ 0.1 - < 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Déplacer immédiatement à l'air frais. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 30 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Détruire les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 30 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Protéger l'œil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire,
pratiquer la respiration artificielle.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Bruine
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
Mousse

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone
oxydes d'azote
Benzène
Ammoniac

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

- Ventilation locale/totale : Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.
- Matières à éviter : Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas entreposer près des acides.
Conserver à l'écart des métaux.
- Température d'entreposage recommandée : 10 - 27 °C
- Durée de l'entreposage : 12 Months
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
alcool benzylique	100-51-6	TWA	10 ppm	US WEEL
m-phénylènebis(méthylamine)	1477-55-0	C	0.1 mg/m ³	ACGIH
		C	0.1 mg/m ³	NIOSH REL

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Lorsqu'on utilise et conserve le produit tel que recommandé, aucun équipement de protection spéciale n'est requis.
Une aération générale et locale est recommandée afin de

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

Protection des mains

- Matériau : butylcaoutchouc
- Matériau : Caoutchouc nitrile
- Matériau : Viton (R)

Remarques

- : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

- : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du corps

- : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.
D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.
Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures d'hygiène

- : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune pâle
Odeur	: type amine
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 12, (20 °C)
Point de fusion/congélation	: non établi(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 101 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	: 13.0 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1.3 %(V)
Pression de vapeur	: 0.1 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.04 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: 315 °C
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 100 mPa.s (20 °C)

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Produits incompatibles	: Acides forts et oxydants forts Métaux lourds
Produits de décomposition dangereux	: oxydes de carbone oxydes d'azote Benzène Ammoniaque

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 300 - 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë : > 1.0 - 5.0 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë**Composants:****alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Souris, mâle et femelle): 1,580 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

Toxicité aiguë

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1,030 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): > 5.01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Toxicité aiguë**m-phénylenebis(méthylamine):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 930 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 1.16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,100 mg/kg

Toxicité aiguë**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2,097 mg/kg
Méthode: méthode aiguë standard
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mort de rat n'a été observée pour la concentration maximum atteignable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): 866 mg/kg
Méthode: méthode aiguë standard
BPL: non

Toxicité aiguë**triméthylhexane-1,6-diamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 910 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Espèce: Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Corrosion et/ou irritation de la peau**m-phénylenebis(méthylamine):**

Espèce: Rat

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.4

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

BPL: Pas d'information disponible.

Corrosion et/ou irritation de la peau**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 20 min

Méthode: Pas d'information disponible.

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

BPL: non

Corrosion et/ou irritation de la peau**triméthylhexane-1,6-diamine:**

Résultat: Provoque des brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****alcool benzylique:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Lésion/irritation grave des yeux**3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Lésion/irritation grave des yeux**m-phénylenebis(méthylamine):**

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Lésion/irritation grave des yeux**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Espèce: Lapin

Résultat: Cécité

Méthode: Pas d'information disponible.

BPL: non

Lésion/irritation grave des yeux**triméthylhexane-1,6-diamine:**

Résultat: Corrosif

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Type d'essai: Essai de maximisation

Espèce: Cobaye

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**m-phénylenebis(méthylamine):**

Type d'essai: essai des ganglions lymphatiques locaux (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 429 de l'OECD

Résultat: Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

BPL: oui

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Type d'essai: Essai de maximisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cobaye

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

Résultat: Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

BPL: Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**triméthylhexane-1,6-diamine:**

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

Toxicité pour la reproduction**Composants:****2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Toxicité pour la reproduction : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

- Évaluation

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

STOT - exposition répétée**Composants:****2-pipérazine-1-yléthylamine:**

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Organes cibles: Voies respiratoires

Évaluation: Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/jour ou moins.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 110 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, C.1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 23 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 37 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, C.3

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 1.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, C.3

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

m-phénylenebis(méthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 87.6 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 15.2 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (<i>Selenastrum capricornutum</i>)): 20.3 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (<i>Selenastrum capricornutum</i>)): 10.5 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 4.7 mg/l Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
2-pipérazine-1-yléthylamine:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (<i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête)): 2,190 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 58 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (<i>Selenastrum capricornutum</i>)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
triméthylhexane-1,6-diamine:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (<i>Leuciscus idus</i> (Ide)): 172.0 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 31.5 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (<i>Desmodesmus subspicatus</i> (Algues vertes)): 29.5 mg/l Durée d'exposition: 72 h

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Biodégradabilité : aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 6.9 mg/l
Biodégradation: 8 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, C.4-A

m-phénylenebis(méthylamine):

Biodégradabilité : aérobique
Inoculum: Boue activée, non-adaptée
Concentration: 14.2 mg/l
Biodégradation: 49 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Biodégradabilité : aérobique
Inoculum: Boue activée, non-adaptée
Concentration: 30 mg/l
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

triméthylhexane-1,6-diamine:

Biodégradabilité : Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité, ce produit est difficilement biodégradable.
Biodégradation: 7 %

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****alcool benzylique:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.05 (20 °C)

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.99 (23 °C)
pH: 6.34
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

m-phénylenebis(méthylamine):

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.18 (25 °C)
pH: 10.3
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

2-pipérazine-1-yléthylamine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.48 (20 °C)
pH: > 11

triméthylhexane-1,6-diamine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.77

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: UN2735, Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (m-phénylenebis(méthylamine), Isophoronediamine), 8, II

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

TDG: UN2735, Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (m-phenylenebis(methylamine), Isophoronediamine), 8, II

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 1,0 L (0,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

Transport maritime

IMDG: UN2735, Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (m-phenylenebis(methylamine), Isophoronediamine), 8, II

Transport aérien

IATA/ICAO: UN2735, Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (m-phenylenebis(methylamine), Isophoronediamine), 8, II

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
Corrosion cutanée ou irritation
Dommages oculaires graves ou irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Toxicité pour la reproduction
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

JM SP Liquid Flashing Concrete Primer – Component B

Version 1.1

Date de révision 04/15/2020

Date d'impression 04/15/2020

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

alcool benzylique

100-51-6

30 - 60 %

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement en vertu de la loi californienne „Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)“.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : En conformité avec les inventaires

TSCA : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 04/15/2020

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.